

Compte rendu de séance

Séance du 9 Janvier 2017

L' an 2017 et le 9 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mme THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MILLANA Sandra à Mme CHAUVIERE Shiva, M. COULLON Jean à Mme THEVOT Florence

Absent(s) : M. GOSSET Cyrille

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 03/01/2017

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 13/01/2017

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. SAMIN Nicolas

Complément de compte-rendu:

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour (PLU : choix des entreprises). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Après avoir validé le dernier compte-rendu, le Conseil Municipal est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

SEGILOG : contrat de renouvellement - D-2017-001
Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon - D-2017-002
Complément des postes des commissions : CLI, CNAS, Pays Loire Beauce, SITS - D-2017-003
DETR 2017 : demande de subvention - D-2017-004
Pays Loire Beauce : subvention accessibilité - D-2017-005
INGENOV45 : demande d'aide à la maîtrise d'ouvrage - D-2017-006

• **SEGILOG : contrat de renouvellement**

réf : D-2017-001

Vu l'exposé de madame le Maire,

Vu le contrat de renouvellement du logiciel MILORD de la société SEGILOG daté du 9 décembre 2016 et établi sur une durée de trois ans, Considérant la nécessité de renouveler le contrat afin de conserver les logiciels actuellement utilisés,

Monsieur GONET précise que ce point n'a pas été étudié en commission finances et demande le report.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le report de ce point à un prochain conseil

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

• **Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon**

réf : D-2017-002

Après avoir entendu lecture du rapport de madame le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes :

- emplacement A 02 023 : famille MULARD
- emplacement A 03 035 : famille SIMON
- emplacement A 04 044 : famille PISSIER PINSARD
- emplacement A 05 061 : famille LAFFRAY-DUFRAISE
- emplacement B 02 084 : famille MORIN-LAFFRAY
- emplacement B 02 090 : famille DAVID
- emplacement B 04 110 : famille DESJARDINS
- emplacement B 04 111 : famille ROBICHON
- emplacement B 04 113 : famille CHAUCHEREAU-THAUVIN
- emplacement C 07 193 : famille AUFFRAY
- emplacement C 08 206 : famille inconnue

dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité:

- autorise madame le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.
- charge madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 7 contre : 1 abstentions : 2)

- **Complément des postes des commissions : CLI, CNAS, Pays Loire Beauce, SITS**

réf : D-2017-003

Vu les démissions de madame Martine GIRAULT et de monsieur Rémy DUPONT,
Considérant la nécessité de les remplacer auprès des entités sus-nommées,

Il est proposé :

- pour le CNAS :

titulaire : Florence THEVOT

- pour le CLI :

titulaire : Pierre Fournier

- pour le Pays Loire Beauce :

titulaire : Grégonry GONET

- pour le SITS :

titulaire : Franck LEHU

suppléant : Nicolas SAMIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les propositions sus-indiquées.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **DETR 2017 : demande de subvention**

réf : D-2017-004

Vu l'avis de la commission travaux du 4 janvier 2017,

Vu les explications de madame le Maire sur les travaux d'extension et de mise aux normes du restaurant scolaire d'un montant de 121 720 euros HT.

Vu les explications de monsieur GONET sur le plan de financement du projet,

Madame le Maire propose au conseil de demander une subvention au titre de la DETR 2017.

Monsieur SAMIN précise que le projet lui paraît ne pas être réaliste, surtout au niveau du temps de réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'un montant de 121 720 euros HT,

- de demander une subvention au taux de 50% au titre de la DETR 2017,

- d'accepter le plan de financement proposé,

- d'autoriser madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

- **Pays Loire Beauce : subvention accessibilité**

réf : D-2017-005

Vu l'avis de la commission travaux du 4 janvier 2017,

Vu les explications de madame le Maire sur les travaux d'accessibilité d'un montant de 11 314.66 euros HT.

Madame le Maire propose au conseil de demander une subvention au Pays Loire Beauce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter la Région Centre-Val de Loire, au travers du Pays Loire Beauce, afin d'obtenir une aide financière pour les travaux d'accessibilité au taux maximum autorisé,
- d'autoriser madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

• **INGENOV45 : demande d'aide à la maîtrise d'ouvrage**

réf : D-2017-006

Vu les devis proposés par INGENOV45,

Vu les explications de madame le Maire sur le besoin d'un chiffrage pour la maîtrise d'ouvrage concernant le projet de travaux rue Pressoir Bézard,

Madame le Maire précise que INGENOV45 a envoyé deux devis.

Le premier concerne l'étude de faisabilité du projet d'un montant de 525 euro HT.

Le deuxième concerne une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la désignation d'un maître d'oeuvre, d'un montant de 1 400 euro HT.

Madame le Maire explique au Conseil qu'il sera informé du résultat de cette étude, de même sur la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les devis proposés par INGENOV45 et autorise madame le Maire à les signer.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

• **PLU : choix des entreprises**

réf : D-2017-007

Vu les explications de madame le Maire sur le marché de grenellisation des PLU organisé sur le canton,

Vu le chiffrage trop élevé des deux entreprises ayant répondu à l'appel d'offres,

Vu le devis proposé par ECMO dans le cadre d'une information tarifaire,

Madame le Maire demande que le Conseil Municipal statue sur un résultat infructueux de l'appel d'offre et propose de lancer un marché simplifié.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de déclarer l'appel d'offre infructueux
- de lancer un marché simplifié

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Dépôt de pain

Madame le Maire laisse la parole à madame THEVOT.

Cette dernière précise les horaires du dépôt de pain.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h.

La livraison est assurée par la boulangerie de la Haute Croix de Meung sur Loire.

- Bassin d'orage

Madame le Maire laisse la parole à monsieur JUHEL.

Ce dernier fait un point sur les différentes solutions proposées (déplacement ou non du bassin d'orage sur une autre parcelle que celle prévue au début du projet).

Il précise que la commune va acheter la parcelle ZE17 afin de pouvoir déplacer le bassin d'orage et conserver intact le terrain de foot communal.

- Formations AML45

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le catalogue de formations proposées par l'AML45 est à disposition en Mairie et qu'il sera transmis par mail à tous les élus.

- Débit internet

Monsieur FOURNIER informe que le débit internet sur la commune est très faible.

Madame le Maire répond qu'il y a régulièrement des problèmes de filtre et informe que le Conseil Départemental du Loiret a pour projet d'installer la fibre sur la commune en 2019.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 6 février 2017 à 19 h en Maire de Messas.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 13/01/2017
Le Maire
Shiva CHAUVIERE